



## Candidature «Sites palafittiques autour des Alpes» au patrimoine mondial de l'UNESCO – Vue d'ensemble

### Motifs

Les sites lacustres de l'espace alpin comptent parmi les biens culturels archéologiques majeurs en Europe: parfaitement protégées par l'eau, les matières organiques comme le bois, les textiles ou les restes de plantes nous sont parvenus dans un état de conservation exceptionnel et permettent aujourd'hui de porter un regard étonnamment vivant sur la vie des populations locales de 5000 à 800 avant Jésus-Christ. Or, de multiples dangers menacent de détruire en quelques décennies des sites préservés depuis plusieurs millénaires.

### Objectifs

L'inscription des palafittes sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco et la mise en place de mesures de sensibilisation (telle la création d'un sentier didactique) permettra à un large public de prendre conscience du caractère exceptionnel de cet héritage culturel. Par ailleurs, cette candidature favorisera, au niveau international, les échanges scientifiques visant la protection des sites palafittes et leur mise en valeur.

### Travaux en cours

Toute une série de travaux sont actuellement en cours. Citons à titre d'exemple la mise à jour d'une base de données de toutes les sites lacustres connus. Les spécialistes travaillent également au dossier de candidature selon les critères définis par l'Unesco. Une brochure d'information, qui présente les multiples facettes du «phénomène Palafittes» vient d'être réalisée. En outre, le site internet va être progressivement élaboré.

### Dates butoirs

Le dépôt du dossier est prévu pour la fin 2009. La candidature sera ensuite examinée par l'Icomos sur mandat de l'Unesco d'ici le mois de mai 2011. L'Icomos (le Conseil international des monuments et des sites) est l'une des trois organisations qui conseillent le Comité du Patrimoine mondial dans ses choix. Sur recommandation de l'Icomos, la décision d'inscription sera prise par l'Unesco au cours de l'été 2011.

### Participation

La candidature est menée au niveau international sous l'égide de la Suisse. Tous les pays qui touchent au pied des Alpes y participent : Allemagne, Autriche, Slovaquie, Italie, France et bien sûr la Suisse, où quinze cantons avec 82 sites lacustres en tout sont concernés. Des 1000 sites palafittiques connus autour des Alpes, on a choisi 152 sites (dont 82 en Suisse) avec le potentiel scientifique le plus grand. La coordination des tâches est assurée à cet effet par l'Association «Palafittes».

### Financement

Les prestations des cantons visant la constitution de la banque de données des sites sont d'ores et déjà considérables. Cela dit, les cantons fournissent encore d'autres contributions à l'Association Palafittes, notamment pour l'établissement du dossier de candidature. La participation de l'Office fédéral de la culture est également non négligeable. Les autres coûts seront portés par des fondations, des organisations non gouvernementales ainsi que des sponsors privés.

---

PALAFITTES  
– Bureau de l'Association  
c/o Service archéologique  
du canton de Berne  
Case postale 5233  
CH-3001 Bern  
Tél. +41 31 633 98 71  
E-mail: [christian.harb@erz.be.ch](mailto:christian.harb@erz.be.ch)

PALAFITTES  
– Siège de l'Association  
Laténium  
Espace Paul Vouga  
CH-2068 Hauterive  
Tél. +41 32 889 62 86  
E-mail: [OMAN@ne.ch](mailto:OMAN@ne.ch)

**Coordonnées bancaires**  
Banque Cantonale Neuchâteloise  
No IBAN CH0900766000100462722  
No BIC / SWIFT BCNNCH22

[www.palafittes.ch](http://www.palafittes.ch)